

Guide de la Rentrée scolaire 2022-2023

Service des Affaires scolaires : 01 39 22 36 11
service-scolaire@carrieres-sous-poissy.fr





SOMMAIRE



ÉDITO	4
LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS	5
LES ÉCOLES	6
LES TEMPS PÉRISCOLAIRES	7
LES ACCUEILS DE LOISIRS	8
LA RESTAURATION	9
LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.)	11
LE QUOTIENT FAMILIAL ET LES TARIFS	12
PROCÉDURES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION	14
LES CHIFFRES CLÉS	15
LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES	16
LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES	18
CALENDRIERS DES VACANCES	19
CONTACTS UTILES	19

MOBILISÉS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Carrières-sous-Poissy, Carrières,

Ce « *Guide de rentrée scolaire 2022-2023* » vous présente toutes les informations relatives aux modalités de la prise en charge quotidienne de votre enfant sur les temps scolaire et périscolaire.

Profitons-en pour remercier l'ensemble des professionnels, enseignants, animateurs, agents de restauration et ATSEM pour les plus petits qui sont mobilisés pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions

Premier budget de la Ville, l'éducation est une priorité à Carrières-sous-Poissy.

Ce guide présente les informations essentielles pour bien commencer l'année scolaire : inscriptions périscolaires et démarches numériques, coordonnées et horaires des établissements scolaires et périscolaires, actions de la ville dans les écoles...

Nous vous souhaitons une excellente rentrée !

Mobilisés à vos côtés,



Eddie Ait
Maire
Vice-président de la Communauté
Urbaine Grand Paris Seine & Oise



Édouard Barbade
Conseiller municipal
délégué aux Affaires scolaires



LE CALENDRIER DES INSCRIPTIONS



Du lundi 19 septembre au samedi 1^{er} octobre 2022

➤ Inscriptions aux vacances d'automne

Du mercredi 2 novembre au vendredi 3 février 2022

➤ Inscriptions scolaires des petites sections et CP

Du lundi 14 novembre au samedi 26 novembre 2022

➤ Inscriptions aux vacances de Noël

Du lundi 16 janvier au samedi 28 janvier 2023

➤ Inscriptions aux vacances d'hiver

Du lundi 20 mars au samedi 1^{er} avril 2023

➤ Inscriptions aux vacances de printemps

Du lundi 29 mai au samedi 10 juin 2023

➤ Inscriptions aux vacances d'été

Samedi 8 juillet 2023

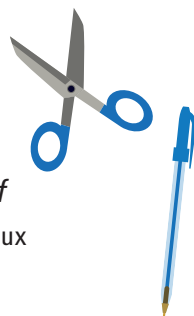
➤ Début des vacances scolaires

Du lundi 10 juillet au dimanche 27 août 2023

➤ Renouvellement du dossier famille

Les inscriptions scolaires, aux temps périscolaires et les renouvellements de dossier Famille se font en mairie auprès du Service des Affaires scolaires ou bien directement en ligne via le portail Famille des Démarches Numériques.





ÉCOLES MATERNELLES

École du Parc

236, rue Ernest Jolly
01 39 75 08 31

École Champfleury

149, rue Champfleury
01 39 74 89 05

École Les Cigognes

89, avenue Pierre de Coubertin
01 75 86 10 09

École Les Goélands

633, rue Maurice Berteaux
01 30 06 65 30

École Les Dahlias

340, rue Daniel Blervaque
01 30 74 69 50

École Mistral

345, rue des Écoles
01 39 65 13 42

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

École Le Centre

270, Grande Rue
01 39 74 63 95

École Champfleury

113, rue Champfleury
01 39 74 64 20

École Bertrand Du Guesclin

633, rue Maurice Berteaux
01 30 06 65 35

École Robert Surcouf

633, rue Maurice Berteaux
01 30 06 65 33

École Louis Pasteur

129, rue des Écoles
01 39 65 23 38

École Jean Giono

Rue Saint-Honoré
01 39 65 21 66

ÉCOLE PRIMAIRE

École maternelle et élémentaire Les Bords-de-Seine

38, allée Aristide Briand
01 39 79 90 69

Horaires d'ouvertures :
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
à l'exception des écoles Pasteur,
Le Centre, Les Bords-de-Seine maternelle
et Yannick Noah : de 8h40 à 11h40
et de 13h40 à 16h40

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Collège Claude Monet

299, avenue de l'Hautil
01 39 74 43 28

Collège Flora Tristan

595, rue Pasteur
01 30 06 32 70



L'accueil périscolaire de l'enfant dépend de l'école où il étudie.

EN MATERNELLE

L'accueil du matin

De 7h à 8h20 : Accueil des enfants
À partir de 8h20 : Ouverture de l'école
(à 8h30 pour Bords-de-Seine)

La pause méridienne

De 11h20 à 13h20 : Pause repas et
détente pour les enfants

L'accueil du soir

De 16h30 à 19h : Goûter et temps de jeux
À partir de 17h : Ouverture de l'école
aux familles

ZOOM SUR...



Qu'est-ce que l'étude surveillée ?

L'étude surveillée est un moment après le goûter où les enfants restent à l'école pour faire « les devoirs à la maison ». Cette étude est encadrée par des enseignants ou un surveillant qualifié. L'objectif est d'accompagner l'élève à faire son travail personnel dans le cadre de l'école. Le responsable de la salle d'étude est là pour garantir l'ambiance nécessaire au travail et donner des conseils aux enfants qui en demandent. Son rôle est de l'accompagner et le conseiller. Attention, l'étude surveillée n'est pas une étude dirigée. Elle ne se déroule pas sur le temps scolaire et n'est pas toujours menée par un enseignant.

EN ÉLÉMENTAIRE

L'accueil du matin

De 7h à 8h20 : Accueil des Enfants
(Le Centre, les Bords-de-Seine et Yannick Noah accueillent les enfants jusqu'à 8h30)
À partir de 8h20 : Ouverture de l'école
(8h30 pour Le Centre, les Bords-de-Seine et Yannick Noah)

La pause méridienne

De 11h30 à 13h30 : Pause repas et
détente pour les enfants
(Les élèves des écoles Pasteur et Le Centre déjeunent entre 11h40 et 13h40)

Le goûter

De 16h30 à 17h : Goûter et temps détente
après la classe
(Les élèves des écoles Pasteur et Le Centre goûtent à 16h40 dès leur sortie de classe)

L'étude surveillée

De 17h à 18h : Étude assurée par des
encadrants professionnels

L'accueil du soir

De 18h à 19h : Temps d'activités en
attendant les familles





LES ACCUEILS DE LOISIRS

LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS

Ils sont ouverts aux enfants scolarisés de 3 à 6 ans, les mercredis en demie ou en journée complète et pendant les vacances scolaires.

L'affectation sur un accueil de loisirs se détermine en fonction du lieu de résidence.

LES ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Ils sont ouverts aux enfants scolarisés de 6 à 11 ans, les mercredis en demie ou en journée complète et pendant les vacances scolaires.

Horaires d'ouverture :

Formule journée de 7h à 19h

Formule matinée de 7h à 13h30
(repas inclus)

Formule après-midi de 13h30 à 19h
(dès 13h pour les accueils de loisirs maternels)

L'affectation sur un accueil de loisirs se détermine en fonction du lieu de résidence.



ZOOM SUR...

Le métier d'animateur, qu'est-ce que c'est ?

L'animateur est un agent municipal employé au bien-être de l'enfant. Il s'occupe des jeunes carriéris lors des temps périscolaires comme le matin avant l'école, durant la pause méridienne, le soir après la classe, ou encore les mercredis et pendant les vacances scolaires. Créatif et ingénieux, il crée et anime des ateliers de toutes sortes : manuels, créatifs, pédagogiques, culturels... Son rôle principal est de veiller à l'intégration de l'enfant. Il est un acteur important du développement personnel des jeunes et de leur épanouissement.



LA RESTAURATION



Le Service de la Restauration municipale est partiellement externalisé. La société Elior fournit en liaison froide les repas à destination des restaurants des écoles Le Parc, Les Cigognes, Le Centre, Les Dahlias, Louis Pasteur, Yannick Noah et le groupe Provence (Jean Giono et Mistral). Les équipes de la ville fabriquent sur les deux sites de production de Champfleury et Bretagne, les repas pour leur propre consommation et à destination du groupe scolaire Les Bords-de-Seine.

DES CANTINES SANS PLASTIQUE ET ANTI-GASPILLAGE

Signataire des chartes « *cantines sans plastique* » et « *ville anti-gaspi* » (réseau des villes de l'application Too Good To Go) et L214 sur le bien-être animal, la municipalité s'est engagée dans une politique de restauration qui vise un retrait total des contenants plastique en 2022 ; des menus intégrant 50% de produits labellisés dont 20% de bio avec plus de produits régionaux et une diversification des sources de protéines avec des menus végétariens.

Une attention toute particulière est portée sur les questions de sécurité alimentaire, les protocoles PAI et de qualité des prestations. En ce sens, la Ville s'adjoint les services d'une diététicienne pour l'élaboration des menus. Leur composition est présentée et discutée en commission des menus qui réunit les professionnels municipaux de la restauration, du Service Accueils périscolaires et de loisirs et des représentants de parents d'élèves.

ZOOM SUR...

L'agent de la restauration municipale, c'est celui qui me sert mon repas ?

Oui, mais pas que ! Il est là pour m'accueillir avec le sourire, me conseiller à prendre un repas complet équilibré et diététique. Son rôle est également de préparer et gérer les espaces de restauration où mangent chaque jour près de 2000 enfants. En lien avec le fournisseur d'aliments, il concocte les menus de la semaine et les prépare dans de grandes cuisines appelées les cuisines centrales. Dites-lui bonjour et merci, elle ou il sera content.

La Ville poursuit son action en faveur du tri sélectif auprès des enfants en installant dans les écoles élémentaires : Le Centre, Robert Surcouf, Bertrand Du Guesclin, Yannick Noah et Louis Pasteur 4 nouvelles tables de tri. Toutes les écoles élémentaires sont maintenant dotées de ces tables. L'objectif est de diminuer de 50 % le gaspillage alimentaire et surtout de permettre aux plus jeunes d'avoir le geste citoyen du tri.

3 types de repas sont proposés :

- Un repas classique
- Un repas de substitution sans viande porcine ou sans viande
- Un repas végétarien deux fois par semaine

Dans un souci de lutte contre le gaspillage et d'équilibre alimentaire, les menus servis sont élaborés sur la base de 4 composantes à savoir : 1 plat garni encadré de périphériques (entrée, produits laitiers ou dessert).

Le repas est un moment qui doit permettre à l'enfant de se restaurer suffisamment pour aborder le reste de la journée dans de bonnes conditions, mais aussi de découvrir le plaisir d'être à table, de faire connaissance avec de nouveaux aliments et d'apprendre les règles de la vie en collectivité. Les équipes d'animation et le personnel ATSEM en maternelle sont chargés de l'encadrement, de l'accompagnement et l'apprentissage aux gestes au bien manger des enfants pendant le repas et proposent des activités de loisirs sur le temps de pause méridienne.

SON FONCTIONNEMENT

Le Service de la Restauration municipale est ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30. Les repas sont pris dans les restaurants des écoles. Les enfants des écoles maternelles sont servis à table et ceux des élémentaires déjeunent en self, sauf pour les sites Louis Pasteur et Yannick Noah.



App' Table
VOUS VOULEZ TOUT SAVOIR SUR LA CANTINE DE VOS ENFANTS ?
DÉCOUVREZ ET TÉLÉCHARGEZ APP'TABLE

JE TÉLÉCHARGE L'APPLICATION

Téléchargez sur l'App Store | Téléchargez sur Google Play

apptable.elior.com



LE PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.)

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé : pathologie chronique (asthme, par exemple), allergies, intolérance alimentaire...

Ce projet est un document écrit élaboré à la demande de la famille qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité. Il contient les besoins spécifiques de l'enfant et est établi en concertation avec le médecin scolaire.

L'ÉTABLISSEMENT DU P.A.I.

- Contacter le Centre Médico Scolaire (C.M.S) afin d'obtenir les documents relatifs à la mise en place du P.A.I
- La famille complète et signe le P.A.I et fait remplir le protocole d'urgence par son médecin traitant et retourne ensuite les documents au C.M.S par courrier ou par mail
- Le médecin scolaire signe le P.A.I et retourne l'original à l'école pour signature et en conserve une copie
- La directrice ou le directeur d'école signe le PAI pour application sur les temps scolaires et communique l'exemplaire signé à la famille
- La famille transmet ensuite cet exemplaire au service des Affaires Scolaires pour transmission à Monsieur le Maire pour signature

Le Service des Affaires scolaires en garde une copie signée par toutes les parties et doit en transmettre une au directeur périscolaire et extrascolaire de l'école fréquentée par l'enfant.

Ce document est applicable pour la durée de la scolarité en école maternelle et doit être renouvelé lorsque l'enfant entre en Cours Préparatoire. Le renouvellement se fait également s'il y a un changement de traitement ; à défaut, il se poursuit comme l'année précédente.





LE QUOTIENT FAMILIAL ET LES TARIFS

QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL ET À QUOI SERT-IL ?

C'est l'étude des ressources de l'année N-1, valable pour la durée de l'année civile. Le quotient familial permet de déterminer le barème tarifaire applicable aux prestations éducatives.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ET QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Il prend en compte toutes les ressources annuelles imposables ainsi que les prestations mensuelles versées par la CAF. Toutes les familles habitant à Carrières-sous-Poissy peuvent en bénéficier.

COMMENT FAIRE CALCULER MON QUOTIENT ?

- Réunissez votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu ainsi que l'ensemble des attestations de paiement des prestations CAF.
- Vous pouvez le faire calculer par le Service des Affaires Scolaires ou le Service des Accueils périscolaires et de loisirs par mail à inscription@carrieres-sous-poissy.fr en envoyant les documents ou bien vous rendre sur place
- Vous pouvez également le faire via le portail Famille des Démarches Numériques

LE RÈGLEMENT DES PRESTATIONS :

Il est vivement conseillé de régler en ligne, sans besoin de vous déplacer, à l'horaire qu'il vous convient. Le règlement aussi peut être effectué auprès du Service de la Régie des recettes aux horaires suivants sur rendez-vous : www.carrieres-sous-poissy.fr/prendre-un-rendez-vous-avec-un-service

Lundi et jeudi : 8h30-12h/13h45-16h

Mercredi : 8h30-12h/13h45-19h

Mardi et vendredi : 8h30-12h

Une facture unique regroupe les différentes activités municipales (périscolaire, scolaire, crèche, théâtre, ...).

Les factures sont payables à terme échu avec une date limite de paiement fixée au 30 ou 31 de chaque mois. Toute facture non réglée au 1^{er} du mois suivant ne pourra plus être encaissée à la Régie des recettes et fera l'objet d'un titre de recette à régler au Trésor Public.

LES MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS :

- Directement en ligne, par carte bancaire, via Paybox, à partir du portail Famille des Démarches Numériques
- Par prélèvement automatique : le prélèvement est effectué le 20 du mois. Il est mis en place pour une année et renouvelé par tacite reconduction.
- Par chèque emploi service universel (CESU) : conformément à l'article L1271-1 du code du travail et l'article L2324-1 du code de la santé publique, les CESU sont acceptés pour les prestations suivantes : crèche, accueil de loisirs (ALSH) et accueil périscolaire. ATTENTION, les CESU dématérialisés ne sont pas acceptés.
- Par chèque à l'ordre de la régie des recettes

Tranche de quotient	Quotient familial	Tarifs restauration	Tarifs études surveillées	Tarifs périscolaires		Tarifs accueils de loisirs mercredis et vacances scolaires		
				<i>Journée maternel et matin élémentaire</i>	<i>Après-midi élémentaire</i>	<i>Journée</i>	<i>½ journée avec repas</i>	<i>½ journée sans repas</i>
1	Inférieur à 475€	1,73€	1,14€	1,10€	0,55€	5,24€	3,49€	2,33€
2	De 475,01€ à 760€	2,08€	1,76€	1,32€	0,65€	6,69€	4,46€	3,17€
3	De 760,01€ à 950€	2,43€	2,23€	1,54€	0,75€	8,35€	5,58€	3,85€
4	De 950,01€ à 1334€	2,78€	2,43€	1,76€	0,85€	9,84€	6,55€	4,69€
5	De 1334,01€ à 1980€	3,14€	2,61€	1,98€	0,95€	10,87€	7,25€	5,20€
6	Supérieur à 1980€	3,51€	3,43€	2,24€	1,12€	11,70€	7,79€	5,40€
Hors commune	—	4,52€	3,52€	3,52€	2,01€	12,66€	8,52€	5,58€



PROCÉDURES ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

POUR L'INSCRIPTION À L'ÉCOLE

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, les inscriptions concernent les enfants nés en 2020 rentrant en petite section de maternelle, en CP ou venant d'emménager sur la Ville. L'inscription en toute petite section des enfants nés jusqu'au 31 mars 2021 peut être effectuée pour une scolarisation sur les écoles maternelles des quartiers Les Bords-de-Seine et Saint-Louis et sont validées en fonction des places disponibles.

Étape 1 : du 2 novembre 2022 au 3 février 2023

- Prendre rendez-vous avec le Service des Affaires Scolaires via le site internet de la Ville.
- Lorsque la date de votre rendez-vous est fixée, venez avec les documents suivants : livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de trois mois, les pièces d'identité des parents, votre numéro d'allocataire CAF, une attestation de domicile de moins de trois mois, le carnet de santé de l'enfant et si divorce il y a, présentez le jugement.

Étape 2 : à partir du mois d'avril 2023

- Vous serez informés de l'école d'affectation de votre enfant

Étape 3 : avant les vacances d'été

- Prendre rendez-vous avec le directeur de l'école pour finaliser l'inscription



ZOOM SUR...



Les démarches numériques, qu'est-ce que c'est ?

Rapide, accessible 24h/24 et 7j/7, conçu pour simplifier la vie des familles, cet espace numérique permet de :

- Consulter et mettre à jour le dossier famille
- Inscrire votre enfant à une activité périscolaire, ou annuler une inscription
- Payer en ligne et consulter votre facture dans un espace sécurisé
- Disposer d'informations pratiques ou actualités concernant les activités (menus scolaires, programmes d'activités des mercredis...)

Et bien d'autres choses encore...

N'hésitez pas à contacter les Services des Affaires scolaires / Accueils périscolaires et de loisirs si vous souhaitez un appui pour créer votre compte.

POUR L'INSCRIPTION À LA CANTINE, AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les activités périscolaires et extrascolaires regroupent l'accueil du matin, du soir, la restauration du midi, les études surveillées, les mercredis et les vacances scolaires. Les inscriptions se font en ligne via le portail famille des Démarches Numériques, vous aurez besoin de réunir les documents suivants :

- La fiche d'inscription que vous trouverez sur le site internet de la Ville
- Le dernier avis d'imposition
- La dernière attestation de paiement des prestations familiales
- Le jugement de divorce ou de séparation pour les parents divorcés ou séparés

Si vous ne pouvez pas faire l'inscription via le portail Famille des Démarches Numériques, prenez rendez-vous avec le Service des Affaires scolaires, Accueils périscolaires et de loisirs pour réaliser l'inscription.

Pour l'accueil périscolaire, la restauration du midi, les études surveillées ou les mercredis, toute demande de modification ou d'annulation doit être faite sur votre espace personnel du portail famille au plus tard la veille jusqu'à minuit, sous réserve de places disponibles.



LES CHIFFRES CLÉS

MATERNELLE

1131 élèves en maternelles
39 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)
7 écoles maternelles
44 classes
2 ouvertures de classe

ÉLÉMENTAIRE

1573 élèves en élémentaires
7 écoles élémentaires
79 classes
3 fermetures de classe

ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

83 classes équipées de nouvelles technologies numériques
8 classes maternelles
75 classes élémentaires
35 ordinateurs acquis

PÉRISCOLAIRE

13 structures périscolaires et extrascolaires
870 enfants accueillis
20 directeurs
70 animateurs

RESTAURATION

327 300 repas servis par an
14 restaurants scolaires
2 cuisines centrales
2 menus végétariens par semaine
1 menu sans viande par jour
50 protocoles d'accueil individualisé par jour
50 % de produits labélisés dont
20 % de bio par menu
20% de produits locaux
100% des poissons issus de la pêche durable



LES ACTIONS DE LA VILLE DANS LES ÉCOLES

LES KITS DE RENTRÉE



Près de 1600 kits de fournitures scolaires sont distribués. Destinés à tous les enfants des écoles élémentaires, ils contiennent les éléments nécessaires pour bien commencer l'année.

ACTIVITÉS PISCINE

Conformément aux programmes scolaires, et dans le souci de parfaire pour les jeunes carriérois l'acquisition de la compétence « *savoir nager* », la Ville finance la mise en oeuvre de séances de natation, proposées aux classes de CP, CM1 et CM2. Un partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Paris Seine & Oise permet la réservation de créneaux à la piscine intercommunale d'Andrésy ainsi que l'encadrement de l'activité aquatique par des maîtres-nageurs professionnels.

UNE AIDE AUX PROJETS DES ÉCOLES

Les initiatives conduites par les écoles peuvent obtenir une aide au financement sur présentation d'un appel à projets en

lien avec les objectifs de développement durable : lutte contre le gaspillage, création de jardin potager, protection et valorisation de l'environnement



DES TEMPS FORTS CULTURELS

Toute l'année, des activités sont organisées au sein de la Médiathèque Octave Mirbeau ou bien dans les écoles. Les agents de la médiathèque proposent des ateliers thématiques en lien avec la lecture et les jeux.



DES TEMPS FORTS SPORTIFS



Dans le cadre du label « *Terre de jeux 2024* », les éducateurs du Service des sports proposent, en concertation avec les équipes enseignantes, des ateliers dédiés à la découverte et à l'initiation de nouvelles pratiques axées sur les sports olympiques

VILLE « AMIE DES ENFANTS »

La ville de Carrières-sous-Poissy a obtenu le titre de « *Ville amie des enfants* » auprès de l'UNICEF. Ce titre repose sur plusieurs critères et la Ville a fait le choix de concentrer plus particulièrement sa réflexion et ses actions sur 5 grandes recommandations de l'Unicef en réponse aux problématiques, besoins et attentes ciblées de sa population :

- > Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent
- > Lutter contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes
- > Garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et jeunes du territoire
- > Encourager la notion de l'engagement et la participation de chaque enfant et jeune
- > Veiller au respect des droits de l'enfant et à sa place dans la Ville

LA MISE EN PLACE D'ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES

La Ville poursuit le déploiement de matériel numérique performant dans les écoles (tableaux numériques interactifs, tablettes) pour améliorer les conditions d'enseignement aux nouvelles technologies des élèves.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Labellisée « *Ville Prudente* » en décembre 2020, Carrières-sous-Poissy mène des actions de sensibilisation dans les écoles. Les agents de la Police municipale interviennent auprès des élèves pour les initier dès le plus jeune âge au Code de la route.

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Le PRE permet d'accompagner individuellement des enfants. Il réunit plusieurs actions phares comme le « *coup de pouce-clé* », l'aide scolaire renforcée et beaucoup d'autres projets et ateliers.

PASSEPORT DU CIVISME

Adhérente à l'Association des maires pour le Civisme, regroupant plus de 300 communes en France, la ville de Carrières-sous-Poissy propose aux élèves de CM1 et CM2 de participer à des actions individuelles ou collectives contribuant à l'intérêt général, à la citoyenneté, à la démocratie. Ces actions sont présentées dans un « *passport* », véritable guide ludique et pédagogique du Civisme, qui accompagne l'élève tout au long de l'année scolaire.



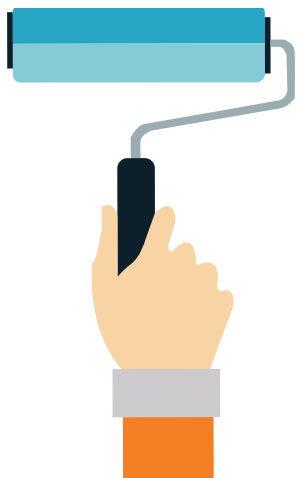
LES TRAVAUX DANS LES ÉCOLES



L'ENTRETIEN DANS LES ÉCOLES

Si l'école est finie, les bâtiments scolaires, eux, restent ouverts pendant les congés d'été. En l'absence des écoliers, la Ville mobilise les agents de la Direction des Services techniques et certains prestataires pour préparer les conditions optimales d'enseignement en prévision de la rentrée : nettoyage des sols, réfection des peintures, réparations ou remplacements de matériels usés, achat et installation de mobilier, travaux dans les réfectoires scolaires.

Dans le même temps, les ATSEM des écoles maternelles sont à l'oeuvre pour nettoyer et entretenir le matériel éducatif, assurer l'hygiène des locaux.



ZOOM SUR...



La Régie Bâtiment du Centre technique municipal

Composé de 9 agents, le service Bâtiment intervient toute l'année pour entretenir le patrimoine bâti de la commune : espaces administratifs, complexes sportifs, établissements scolaires et culturels...

Pour répondre à l'ensemble des besoins, électriciens, maçons, plombiers, peintres et menuisiers se mobilisent 7 jours sur 7. Au-delà des urgences, ils interviennent dans les écoles pendant les vacances scolaires, et tout l'été, pour réaliser les travaux indispensables permettant une rentrée dans des conditions optimales.

Ces agents font aussi preuve de créativité, comme en témoigne la fabrication des boîtes à livres installées dans les différents quartiers de la Ville.



CALENDRIERS DES VACANCES

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2022	Dès le 1 ^{er} septembre 2022		
Vacances d'automne 2022	Du 22 octobre au 7 novembre 2022		
Vacances de fin d'année 2022	Du 17 décembre 2022 au 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver 2023	Du 4 février au 20 février 2023	Du 11 février au 27 février 2023	Du 18 février au 6 mars 2023
Vacances de printemps 2023	Du 8 avril au 24 avril 2023	Du 15 avril au 2 mai 2023	Du 22 avril au 9 mai 2023
Pont de mai 2023	Du 18 mai au 21 mai 2023		
Vacances d'été 2023	Dès le 7 juillet 2023		



CONTACTS UTILES

Service des Affaires scolaires

service-scolaire@carrieres-sous-poissy.fr
01 39 22 36 11

Service des Accueils périscolaires et de loisirs

service.periscolaireloisirs@carrieres-sous-poissy.fr
01 39 22 36 66

Inscriptions à l'école et / ou au périscolaire

inscription@carrieres-sous-poissy.fr

Régie Centrale

regie@carrieres-sous-poissy.fr

Portail famille / Démarches numériques

www.espace-citoyens.net/carrieres-sous-poissy





CARRIÈRES
SOUS - POISSY